

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1593

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Patrimoines | 0 | 0 |
| Création | 0 | 0 |
| Transmission des savoirs et démocratisation de la culture | 2 000 000 | 0 |
| Soutien aux politiques du ministère de la culture | 0 | 2 000 000 |
| TOTAUX | 2 000 000 | 2 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite réaffirmer son soutien aux dispositifs d'éducation à l'image Maternelle au cinéma, École et cinéma, Collège au cinéma, Lycées et apprentis au cinéma.

Ces dispositifs s'inscrivent dans la politique de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle des élèves de tout âge. Ils permettent de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les élèves se constituent ainsi les bases d'une culture cinématographique. D'après une récente étude du CNC intitulée : « Les dispositifs scolaires « Ma classe au cinéma » : satisfaction et impact » publiée le 24 septembre 2025, sur l'année scolaire 2024-2025, ce sont près d'1 858 000 élèves qui ont pu bénéficier du dispositif (soit 15 % de l'ensemble des élèves), mobilisant 79 000 enseignants, 21 000 établissements, 1 674 cinémas et générant 4,6 millions de tickets d'entrée.

Or, ce dispositif, dans sa configuration actuelle, n'est pas exempt de critiques. Dans un rapport rendu public le 8 septembre 2025 par l'ex-directeur général de l'enseignement scolaire, Edouard Geffray, devenu entre temps le nouveau ministre de l'Éducation nationale, ce dernier soulignait notamment que : la fréquentation du dispositif subit de fortes baisses, notamment au niveau du collège (-16 %) qui fait suite à une première baisse de 4 % des collégiens inscrits à la rentrée 2023 (-17 000 élèves), celle-ci étant beaucoup plus limitée au lycée – de l'ordre de -2 % – après une baisse de -3 % l'année précédente. Des disparités territoriales existent : les effectifs sont en baisse dans 54 départements sur les 81 ayant répondu, témoignant d'un mouvement national et dans 20 d'entre eux, la diminution va de -20 % à -55 % (-53 % dans le Cher, -39 % dans le Calvados). Par ailleurs, ce dispositif, et de manière plus générale l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'image, ne dispose que d'une très faible place dans les programmes scolaires officiels, ce qui rend son application d'autant plus variable selon les établissements concernés. De plus, le rapport souligne les difficultés liées à son financement « éclaté » entre différents acteurs (DRAC, CNC, collectivités territoriales...) et qui rendent ainsi la prévisibilité de ses ressources difficiles – comme en témoigne la suppression des fonds accordés au dispositif (230 000 € l'année dernière) décidées sans réelle concertation en septembre 2024 par le conseil départemental du Nord.

Par conséquent, notre amendement vise cette année encore, à soutenir ce dispositif vertueux d'éducation à l'image, dont les fonds doivent être augmentés pour toucher l'ensemble des élèves du pays et leur permettre d'accéder à une offre cinématographique de qualité, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique ambitieuse d'éducation artistique et culturelle (EAC) – alors même que selon le bleu budgétaire de la mission « Culture » présenté dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, la « part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle » (en temps scolaire) est passé de 77 % en 2023 à seulement 58 % en 2024.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits à hauteur de 2 millions d'euros en crédits de paiement et en autorisation d'engagement hors titre 2 de l'action 07 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture vers l'action 02 du programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, en AE et en CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.